noissance ne pouvoit être d'aucun avantage à ce la Reine, ou à ses Descendans, par raport au es suffrage de Boheme; qu'il devoit encore moins. es en résulter aucun préjudice pour les Droits de « la Maison de Baviere sur les Etats d'Autriche; 😅 qu'elle ne prétend pas donner la moindre « atteinte à ces droits-là, & que si par conse- « quent la Reine entroit en guerre avec l'Elec- 🚓 teur de Baviere, elle ne devoit pas s'attendre « que l'Electeur de Cologne voulût y prendre « part au préjudice de l'Electeur son frere. .. L'affaire du suffrage de Boheme dont il est parlé dans ce Rescrit, ne fait plus gueres de bruit: la Diette d'Election qui est remise peut bien en être le sujet, ou qu'on travaille sérieusement à vuider cette affaire avant qu'elle n'ait lieu.

Son Altesse Electorale de Cologne a nommé le Baron de Drost, Chanoine du Chapitre de Munster, & Grand-Bailly d'Arensberg, pour remplacer le feu Comte de Metternich, en qualité de son second Ministre Plénipotentiaire à la

Diette de Francfort.

IV. Jusqu'ici on ne voit aucun Prince d'Allemagne donner des ordres bien positifs pour la marche de ses Troupes, quoiqu'ils les ayent tous & en bon état & complettes; on comptoit cependant ne point voir la fin d'Avril sans quelques mouvemens, sur-tout de la part de celles de Saxe, de Hamnover & de Hesse, au cas que les differends du Roi de Pruste avec la Reine de Hongrie & de Bohéme ne sussent point encore terminés pour lors. Mais il n'y a de ces Troupes, que celles de Saxe qui soient sorties de leurs quartiers pour se rendre au rendez-vous où elles doivent s'assembler. Celles de Hannover, au contraire, ont suspendu des préparatifs qu'elles faisoient